



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
Mairie de SAINT-SAVOURNIN  
13119  
☎ : 04 42 04 64 03  
Fax : 04 42 72 43 08  
mairie@mairie-stsavournin.fr

Cadre réservé à l'administration :

Identifiant famille :

Déposé le :

Traité le :

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2023/2024

**A remplir uniquement pour les enfants qui effectuent leur rentrée en 1<sup>ère</sup> année de  
maternelle, cours préparatoire et nouveaux arrivants**

Maternelle  PS  MS  GS

Élémentaire  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) à ..... Date de naissance : .....  M  F

### RESPONSABLE LEGAL :

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Tel domicile..... Tel portable : ..... Professionnel : .....

Courriel : .....

### RESPONSABLE LEGAL :

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Tel domicile..... Tel portable : ..... Professionnel : .....

Courriel : .....

**Tout changement en cours d'année, relatif à ces renseignements, devra être communiqué  
sur votre portail famille**



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
**Mairie de SAINT-SAVOURNIN**  
13119  
☎ : 04 42 04 64 03  
Fax : 04 42 72 43 08  
mairie@mairie-stsavournin.fr

## Procédure d'inscription

### Comment inscrire mon enfant ?

#### **ETAPE 1 : L'inscription auprès de la mairie**

Pour effectuer la demande d'inscription, veuillez remplir le formulaire d'inscription scolaire et vous munir des pièces suivantes :

#### Pièces à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété.
- Livret de famille (parents et enfants).
- Photocopie des vaccinations obligatoires (avec le nom de l'enfant en haut de page)
- Carte identité des deux représentants légaux.
- Justificatif de domicile (relevé d'imposition, quittance de loyer datée de moins de trois mois).
  - Si hébergé : attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie papier d'identité de l'hébergeant + facture au nom de l'hébergé reçue à l'adresse de l'hébergeant.
- En cas de divorce ou de séparation, joindre le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales et fournir les attestations mentionnant l'accord des deux parents de scolariser leur enfant, avec photocopies des cartes d'identités.
- Certificat de radiation (pour les élèves inscrits l'année précédente dans une autre ville ou dans un établissement privé).
- Dernière attestation CAF

#### **ETAPE 2 : Validation du dossier par la mairie et transfert à l'école**

#### **ETAPE 3 : L'inscription auprès de l'école concernée (maternelle ou élémentaire).**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité